

## Déclaration de non utilisation de

### Certains éthers de glycol et leurs acétates

Dans la fabrication des encres et vernis fournis par Siegwirk, les éthers de l'éthylène glycol et leurs acétates énumérées ci-dessous ou des matières premières contenant ces solvants ne sont pas utilisées intentionnellement comme composants. Cependant, la présence à l'état de trace de ces substances dans le produit, provenant des impuretés des matières premières, du procédé ou d'une contamination accidentelle, ne peut pas être exclue

En particulier, les éthers de glycol suivants sont exclus :

Ether monométhylrique de l'éthylène glycol/EGME, 2-methoxyethanol, méthyl glycol (CAS 109-86-4)

Ether monoéthylrique de l'éthylène glycol //EGEE, 2-ethoxyethanol, éthyl glycol (CAS 110-80-5)

Acétate de l'éther monométhylrique de l'éthylène glycol/EGMEA, acétate de 2-methoxyethanol, acétate de méthyl glycol (CAS 110-49-6)

Acétate de l'éther monoéthylrique de l'éthylène glycol //EGEEA, acétate de 2-ethoxyethanol, acétate d'éthyl glycol (CAS 111-15-9)

1-propylèneglycol 2-méthyl éther/1PG2ME, 2-methoxypropan-1-ol (CAS 1589-47-5)

1-propylèneglycol 2-méthyl éther1-acétate/1PG2MEA, 2-methoxy-1-propyl acétate (CAS 70657-70-4)

Éther diméthylrique de l'éthylène glycol / EGDME, 1,2-diméthoxyéthane (CAS 110-71-4)

Éther diméthylrique du diéthylène glycol / DEGDME (CAS 111-96-6)

Éther diméthylrique du triéthylène glycol / TEGDME (CAS 112-49-2)

Éther monométhylrique du diéthylène glycol /DEGME (CAS 111-77-3)

Nous pouvons vous assurer que selon les connaissances scientifiques actuelles les traces potentielles d'éthers de glycol, mentionnés ci-dessus, et de leurs acétates dans nos produits sont bien en dessous des limites légales.